

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté n° 021-2024

Pêche interdite *Lac du Noiron*

Nous, Maire de la Commune de LUX,

- Vu le ré-empoissonnage du lac de Lux, en vue de l'ouverture de la pêche à la truite

ARRETONS

Article 1 :

La pêche sera interdite le vendredi 26 avril 2024 toute la journée, et ce jusqu'au samedi 27 avril 2024 à 07 heures du matin.

Article 2 :

Madame la Secrétaire Générale, Monsieur le Commandant de la Brigade territoriale de proximité de Gendarmerie de Buxy, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- Publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L 2122.29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Lux, le 26 mars 2024

Le Maire,
Stéphane HUGON

